



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2014 - N° 244 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 26 novembre 2014

Participent à la réunion, les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Joulia LARIONOVA
X	
	Constantin VERNICOS
X	
	Maurizio NOBILI
X	
X Arrivée 9h30	Michel VIGNES
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X Départ 9h30	Éric IMBERT
X	
X	
X	
X	
	Anna-Sophie FISTON-LAVIER
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
 Erwan PORTAL (suppléant)
 Laëtitia **CASTELLA**
 Clémentine COLOMER (suppléant)
 Renaud **SOROT**
 Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
 Chelsea **BOOTH**
 Claire ALEXANDRE (suppléant)
 Camille **HOULDINGER**
 Julie DENIS (suppléant)
 Bruno **VISSE**
 Valentin BRUCKLER (suppléant)
 Safiya **CISSE**
 Alexandra HEAPE (suppléant)
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**
 Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
	Safiya CISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
 Dalila **HAMMAR**
 Christine **LAROUÏ**
 Thierry **VINDOLET**

X	
	Thierry VINDOLET
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	Martin IN
	Frédéric LEMOIGNO
	Jean-Pierre VIGOUROUX
	Geneviève DEGOLS
	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	
X	

36 membres présents ou représentés en séance

- Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier -
« Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. »

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-Président délégué aux Ressources de l'Université Montpellier 2
Bruno **FABRE**

- Directeur(trice)s adjoint(e)s
Geneviève **DEGOLS**
Alain **HOFFMANN**
Jean-Yves **LE GUENNEC**
Maurizio **NOBILI**

- Chargés de missions
Thierry **BRETAGNON**
Luca **VARANI**

- Directeur(trice)s de Département
Thierry **BRETAGNON** (Physique)
Jorge Luis **RAMIREZ-ALFONSIN** (Mathématiques)
Béatrice **ROY** (Chimie)

- Chefs de service
Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)
Thierry **KAUFFMANN** (SIF)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des moyens Humains et Financiers)
Christophe **TUGAUT-BRIGARDIS** (SIPEF)

- Secrétaire de séance
Sandra **GAUCERAND** (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier, ouvre la séance à 8 h 40. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV n°243 - Conseil du 24 septembre 2014,
- 3- Vote des profils de postes pour la campagne d'emplois 2014-2015,
- 4- Vote du budget 2015,
- 5- Vote sur l'élection du Directeur de l'IREM de Montpellier,
- 6- Vote de diverses conventions,
- 7- Point sur les bourses à la mobilité internationale,
- 8- Point sur l'offre de formation,
- 9- Questions diverses

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. HALBOUT informe le Conseil que la séance de ce jour se clôturera exceptionnellement à 10h30. Il doit se rendre à la cérémonie organisée au Planétarium de Montpellier afin d'y signer une convention de partenariat entre cet établissement et la Faculté des Sciences. Il complète son propos en précisant que cette collaboration sera aussi l'occasion de lancer deux événements :

- l'année de la Lumière,
- le concours Faites de la Science 2015 organisé par la Faculté des Sciences de Montpellier - en mai prochain -.

M. HALBOUT indique que les points qui ne pourront être traités seront reportés au Conseil du 26 novembre. Si certains sujets nécessitent une intervention urgente, une séance sera convoquée dans cet intervalle.

1- INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Prévention et lutte contre le bizutage

M. HALBOUT présente le document relatif à la prévention et à la lutte contre le bizutage qui est disponible sur l'ENT. Ce courrier, rédigé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, lui a été transmis par la Présidence de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT ajoute que la Direction de la Faculté a communiqué ce document au sein des différents Départements d'enseignement. Il n'y a pas eu d'alerte, cette année, concernant cette la question sensible du bizutage.

Pour **M. HALBOUT**, il est important de rappeler que les abus d'alcool et les humiliations sont des comportements que la Faculté et, plus généralement, tous les établissements d'enseignement, réprouvent.

b- Conseil de l'ESPE LR

M. HALBOUT indique que le Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation Languedoc Roussillon s'est réuni ce lundi 13 octobre. L'ensemble des éléments présentés est disponible sur l'ENT.

M. HALBOUT rappelle que l'ESPE est un lieu de coordination pour la formation des futurs enseignants. La Faculté des Sciences, comme d'autres composantes, est très impliquée au sein de cette école.

M. HALBOUT retient de cet ordre du jour deux points : la présentation du budget projet et la constitution d'une équipe de direction autour de son Directeur, **M. IUNG**.

c- Incendie au département d'enseignement de Chimie

M. HALBOUT indique qu'il a demandé à **M. FABRE**, Vice-Président Délégué aux Ressources UM2 d'intervenir au sujet de l'incident survenu au bâtiment 3 du Département d'enseignement Chimie.

M. HALBOUT précise que l'incendie, survenu dans des salles de TP, aurait pu s'avérer très grave. Les services de l'Université ont été informés et ont réagi prestement !

M. HALBOUT profite de ce point d'actualité pour rappeler que **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif FDS et lui-même sont très attentifs à l'entretien et à la sécurité des locaux de la Faculté. Il conviendra de travailler sur ce point en partenariat avec l'Université, notamment dans le cadre de la fusion à venir.

M. HALBOUT donne la parole à **M. FABRE**.

M. FABRE remercie le Directeur de la Faculté des Sciences pour son invitation au sein de ce Conseil de composante.

M. FABRE explique que l'Université Montpellier 2 fait face de manière générale à une problématique de sécurité du point de vue de son patrimoine et, en particulier, pour la sécurité électrique dans ses bâtiments vieillissants. Le bâtiment 3 avait fait l'objet, à la fin des années 90, de travaux électriques mais qui ne concernaient pas précisément l'éclairage des locaux. Une deuxième opération, celle du Village des Sciences, dans sa phase B, prévoit la relocalisation de certains bâtiments. L'établissement a donc entretenu a minima ces bâtiments et ce dans la perspective de ces travaux - et sans consentir forcément à de grosses dépenses d'investissement car ces derniers seront directement concernés par la restructuration immobilière -. Néanmoins, des travaux vont être entrepris car le caractère vétuste de l'éclairage dans différentes salles s'avère plus important que prévu. À effet immédiat, l'entreprise Gayraud va être diligentée pour effectuer ces travaux.

M. FABRE remercie les collègues du bâtiment 3, affectés au sein de la Faculté des Sciences, qui sont intervenus avec beaucoup d'efficacité, de rapidité et de professionnalisme le soir même de l'incendie. En outre, la Direction du Patrimoine et des Infrastructures de l'établissement est intervenue 30 fois en 2014 au sein de ce bâtiment mais pas pour des problèmes directs d'éclairage. Cela démontre bien le caractère très vétuste des bâtiments 1, 2, 3 et 4 qui sont concernés par la même problématique.

M. FABRE indique que dans la même journée de l'incident, le courant a été relancé à trois reprises. Il invite les agents et collègues à appeler la DPI quand le courant « saute », dès la première fois !

M. FABRE remercie aussi la Faculté des Sciences qui a agi dans les plus brefs délais auprès de la Direction de l'établissement.

M. FABRE précise que sur le budget 2015, l'enveloppe dédiée à des actions des agents de prévention va être doublée, afin que l'établissement puisse intervenir lorsque qu'un problème est signalé. L'enveloppe destinée « au gros entretien » et au renouvellement va aussi être augmentée tout en sachant que l'État ne donne plus « directement » de moyens budgétaires pour la rénovation immobilière. L'Université Montpellier 2 doit donc dégager une dotation sur son propre budget pour pouvoir le faire.

Par ailleurs, **M. FABRE** informe l'Assemblée que la Commission Hygiène et Sécurité qui s'est réunie le mardi 21 octobre, s'est saisie du dossier et va suivre les travaux dans les différents bâtiments.

M. HALBOUT remercie **M. FABRE** pour son intervention et l'ensemble de ces informations.

M. VERNICOS espère que tous ces travaux ne seront pas réalisés « à l'économie » et rapporte l'expérience de travaux électriques au bâtiment 9 effectués par une entreprise privée : des vis douteuses avaient été installées et des lampes tombaient pendant les cours !

M. FABRE répond que l'entreprise Gayraud se chargera des futurs travaux : elle est connue et reconnue !

M. VERNICOS précise qu'il ne s'agit pas effectivement de la même entreprise ; la précision de **M. FABRE** le rassure donc.

M. HALBOUT confie à l'auditoire que lorsqu'il a été averti de cet incendie, il a été très inquiet ! Il pense que l'Université a pris pleinement conscience de l'urgence d'autant plus que la DPI a été très réactive - et il convient de le saluer -. La raison pour laquelle il a choisi d'inscrire ce point dans les actualités est que les demandes de travaux pour mises aux normes de sécurité sont prioritaires pour la Faculté des Sciences ; les demandes d'interventions sont en train d'être recensées et pourront être prises en compte via différents « chantiers » :

- les « chantiers » Plan campus,
- les « petits chantiers » liés aux rénovations et mises aux normes et sécurité des bâtiments, pour lesquels la Faculté des Sciences abonde sur son propre budget dédié à cet effet.

M. HALBOUT indique, en effet, que la Faculté a été écoutée, à travers l'enveloppe ex CR012 dédiée aux petits travaux, reconduite par l'Université. En partenariat avec l'Université, la composante a toujours utilisé ces moyens pour faire un certain nombre de travaux de sécurité en sus de petits entretiens qui améliorent le confort pédagogique de toute la communauté.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que cette enveloppe est maintenue à l'identique pour l'an prochain malgré le contexte budgétaire contraint. Par ailleurs, l'établissement et la DPI ont toujours souvent apporté des contributions complémentaires sur de grosses opérations de mise en sécurité.

M. HALBOUT précise que dans les priorités pour 2015, s'ajoute la prévention contre le vol.

M. HALBOUT fait part du changement d'approche initié depuis ces deux dernières années et de l'écoute de la part de l'Université Montpellier 2. Il y a quelques années, ce n'était pas la priorité de l'établissement « d'aider » la Faculté dans ces petits travaux !

M. HALBOUT rappelle l'implication du service Logistique de la Faculté des Sciences dont les deux appariteurs font régulièrement le tour des salles pour remettre les locaux en état, ne serait-ce que lors des dernières inondations.

M. HALBOUT ajoute que dans le cadre d'un budget contraint, l'État et l'Université ne font jamais assez mais il reconnaît que la Faculté des Sciences a été soutenue et il remercie **M. FABRE** et la Présidence pour cela.

d- Tutorat étudiant

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil que soit présenté un point d'étape relatif au tutorat des étudiants lors de sa prochaine séance.

M. HALBOUT explique que la Faculté a été approchée par un certain nombre d'associations estudiantines pour discuter de la mise en place du tutorat.

M. HALBOUT fait part de sa récente discussion à ce sujet avec **M. LEMOIGNO**. Dans le cadre des projets mis en place par la Faculté tels que le projet IDEFI UM3D, le soutien Comider, etc ... **M. LEMOIGNO** pilotera la mise en œuvre de ce cadrage nécessitant au demeurant un regard pédagogique de la part des responsables d'UE.

M. HALBOUT rappelle que l'idée est d'institutionnaliser ces pratiques, souvent mises en place par des étudiants en « off ».

M. HALBOUT indique qu'une communication sera réalisée auprès de tous les enseignants et étudiants pour recenser les pratiques et par la suite, informer sur cette procédure. Lors du prochain Conseil, sera présenté un cadrage pour pérenniser et rendre ces opérations les plus transparentes possible.

e- Élections

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que les élections auront lieu les 18 et 20 novembre prochains. Les élections du CROUS ont été décalées afin d'éviter un nombre trop important d'élections dans un laps de temps court. Les élections professionnelles sont prévues le 4 décembre 2014.

M. IMBERT pense que l'administration de l'Université « ne fait rien et ce, volontairement, pour l'organisation des élections professionnelles ». L'organisation Sud Éducation a transmis plusieurs messages à ce sujet !

M. HALBOUT confirme les propos de **M. IMBERT** sur l'importance de ces élections. Il s'agit de voter pour des organisations syndicales dites représentatives, les organisations pouvant se présenter lors de ces élections étant bien référencées.

Concernant les élections institutionnelles, **M. HALBOUT** indique que sa position sera de veiller au respect de la pluralité des représentations et des expressions ; il sait qu'il y a parfois des tendances à une homogénéisation forcée.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il s'agit d'élections importantes. Quelle que soit l'opinion des uns et des autres, le droit de vote est un acquis important et, si l'on veut maintenir une représentation et une représentativité, il faut que chacun se sente concerné et aille voter. Il regrette néanmoins par avance que ces élections ne mobilisent pas tous les collègues de l'Université Montpellier 2.

M. VERNICOS note qu'il est important de communiquer à ce sujet.

M. HALBOUT lui répond que cela est fait au niveau de la Faculté des Sciences. La priorité de la composante est qu'il y ait une mobilisation la plus forte possible.

Pour **M. VERNICOS**, il est important que l'Université communique elle aussi !

M. HALBOUT précise qu'il fera remonter ce souhait.

f- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 26 novembre 2014, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

M. HALBOUT demande aux Conseillers d'être présents, ou si tel ne pouvait être le cas, n'omettent pas de donner leur procuration afin de se faire représenter.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 244,
3. Point sur Festisciences 2014,
4. Point sur les opérations UM3D et tutorat étudiant,
5. Point sur la démarche qualité et agenda 21
6. Point sur l'Alternance à la Faculté des Sciences,
7. Point sur l'offre de formation,
8. Projets étudiants
9. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 18 novembre 2014.

M. HALBOUT rappelle que cet ordre du jour est provisoire et qu'il sera complété par les points qui ne pourront pas être traités lors de cette séance.

Concernant Festisciences, **M. HALBOUT** précise que cette manifestation sera l'occasion de présenter les formations en Master ainsi que la mobilité internationale et de faire la fête au sein du campus ! Cette journée est organisée pour les étudiants et les personnels. Une partie des associations estudiantines est fortement impliquée. Il pense que c'est une manière de montrer que le campus est ouvert et vivant !

2- APPROBATION DU PV N°243 - 24 SEPTEMBRE 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme LARIONOVA**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme JOAB** a donné procuration à **M. VERNICOS**,
- **M. LE CLEZIO** a donné procuration à **M. NOBILI**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **M. MANCHERON** a donné procuration à **Mme FISTON-LAVIER**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **M. MAUREL** a donné procuration à **M. VIGOUROUX**,

- Mme ROLLAND a donné procuration à Mme TERKI - jusqu'à 9h30 - ,
- Mme RONCERO a donné procuration à M. PECOUL,
- M. VERNICOS a donné procuration à Mme JOAB,
- M. VIGNES a donné procuration à Mme ROLLAND - à partir de 9h30 - .

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document !

M. HALBOUT invite les membres du Conseil à voter le PV n°243 du 24 septembre 2014.

Votants : 34 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 34

M. HALBOUT précise que le PV n° 243 du 22 septembre 2014 recueille un avis favorable unanime.

3- VOTE DES PROFILS DE POSTE POUR LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2014-2015

M. HALBOUT rappelle que, lors du précédent Conseil, des élus étaient intervenus sur le poste PR mis au concours au sein du Département d'enseignement Biologie-Écologie.

M. HALBOUT indique aux membres du Conseil qu'il s'est personnellement déplacé dans ce Département pour échanger avec la communauté. Lors de cette rencontre, M. IMBERT a signalé que M. HALBOUT avait apporté plus de précisions au Département qu'au Bureau qui débat de ce poste depuis pratiquement deux années.

M. HALBOUT rappelle l'historique de ce poste : il avait été demandé par le Bureau du Département d'enseignement Biologie-Écologie. Au départ, le poste était plutôt fléché sur des enseignements à cheval entre les Départements Biologie-Écologie et Bio MV sur un profil Recherche Biologie-Santé. Le poste a évolué car entre temps la Faculté a obtenu un poste de PRAG et a proposé de le mettre en commun entre les deux départements. À la demande des deux Départements, ce poste de PRAG a été finalement affecté à 100% au niveau du Département Bio MV et le poste supplémentaire de PR demandé à 100% sur du département BE. Le profil Recherche a aussi changé car le poste est désormais demandé sur l'ISEM donc, au sein du CTE B3E.

M. HALBOUT précise qu'il a toujours dit qu'il ne s'agissait pas, pour la Faculté des Sciences, de prendre un « chapeau de PR » de son propre contingent. La Faculté conserve, en plus de ce poste, un engagement envers le Département BE d'apporter un « chapeau » supplémentaire dans le cadre de sa politique de rééquilibrage des postes de PR et il évoque les engagements d'ouverture de poste en 46.3. À ce jour, la communauté n'a pas réussi à faire remonter des priorités claires pour l'utilisation éventuelle d'un « chapeau de PR » : soit était mis immédiatement un poste en 46.3 avec un profil large, soit l'on anticipait le départ à la retraite prochain d'un collègue.

M. HALBOUT a demandé à l'Université un soutien car la demande de qualification de niveau PR pour ce poste, vient fortement de cette dernière ! Pour cette campagne d'emploi, la Faculté bénéficie donc d'un « chapeau de PR » supplémentaire provenant d'un redéploiement venant d'une autre composante ; la Faculté bénéficie en conséquence d'un poste de PR supplémentaire et le « chapeau » n'est pas comptabilisé dans les engagements pris envers la communauté Biologie-Écologie.

Pour M. IMBERT, M. HALBOUT explique les choses de façon « biaisée » d'autant plus que les documents que possèdent les Conseillers contredisent sa propre explication. Il souhaite laisser la parole à M. HALBOUT et demande néanmoins à intervenir ensuite.

M. HALBOUT indique qu'à ce jour, la communauté Biologie-Écologie, alors que la Direction de la Faculté des Sciences proposait de mettre au concours un poste en 46.3, n'a pas rédigé de profil correspondant, le Département ayant fait savoir que la priorité était plutôt de reconduire le profil de M. Doyle MC KEY, en anticipation de son départ à la retraite. La Direction et le Département sont encore en discussion sur le sujet, ce qui explique que l'on a reporté la publication d'un deuxième poste supplémentaire, alors que cela aurait pu être fait dès cette année.

En tant qu'enseignant-chercheur, **M. IMBERT** est interpellé par la nature du profil associé à ce poste de PR demandé à l'ouverture cette année.

M. IMBERT note que **M. HALBOUT** a indiqué ce poste comme prioritaire pour le Département Biologie-Écologie. Sur le document fourni aux Conseillers et relatif à la campagne d'emploi EC 2014-2015, ce poste n'apparaît pas comme tel. Il précise qu'il a relu un certain nombre de documents du PFR EVAP au sein duquel il était élu : ce poste n'apparaît nulle part ! Ce qui a été dit est qu'au départ, ce poste était lié à une opération qui correspondait à un rapprochement UM1 et UM2 au sein des thématiques Biologie-Santé. Et il se demande alors « pourquoi le Département Biologie-Santé et tout ce qui s'y rattache n'a pas accepté ce poste ? »

M. HALBOUT montre que ce poste apparaît bien, non seulement comme prioritaire dans le tableau fourni aux Conseillers, mais qu'il était signalé aussi dans le Rapport annuel d'activités du Département BE - présenté et voté en Conseil de la Faculté -. Dans ce document était indiqué que ce poste était la priorité n° 1 du Département !

M. HALBOUT propose enfin à **M. IMBERT** de poser sa dernière question aux personnes concernées car il ne connaît pas la réponse.

M. IMBERT précise que cette question a été posée lors du Comité Technique ainsi qu'à la Présidence de l'Université : il n'a pas obtenu de réponse !

M. IMBERT explique qu'à la suite, vu que la communauté Biologie-Santé ne voulait pas de ce poste, il a été proposé et quasiment imposé à la communauté BE ! Le discours de **M. GODELLE**, lors de la rencontre relative à ce poste au Département Biologie-Écologie, a été très clair : « c'est comme ça et pas autrement » ! Les collègues du Département ont donc dû accepter de prendre ce poste.

M. ALI précise que quand il essaie de comprendre comment les choses se mettent en place, des zones de flou persistent ! Il n'arrive pas à savoir qui est à l'origine de ce profil. Le profil Recherche a été rédigé « à la va vite » car il s'avère très succinct. La personne qui sera sur ce poste fera un peu d'Enseignement mais consacrera 60 heures de son service sur des missions pour les Relations internationales ; il a été indiqué qu'il reviendra par la suite sur un service de 192 heures. Au demeurant, un nom « a été mis sur ce poste » en amont : cela est insupportable pour **M. ALI** !

M. HALBOUT répond qu'il est en effet important d'ouvrir le débat sur ce poste.

M. IMBERT précise qu'il n'a pas dit que cela n'avait pas été discuté mais qu'il n'apparaît pas clairement comme une priorité sur l'ensemble des discussions de ces dernières années et il rappelle qu'il n'a toujours pas de réponse à sa question : « pourquoi le Département Biologie-Santé n'a pas voulu de ce poste ? »

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'une bonne question, mais ce poste apparaît bien comme prioritaire dans le Rapport annuel d'activités du Département BE et la Direction de la Faculté a relayé cette demande.

M. ALI explique que ce poste est remonté comme prioritaire car lorsqu'on annonce que l'on va donner un poste supplémentaire au Département, ce dernier est affiché comme prioritaire dans l'absolu !

M. IMBERT précise qu'il y a un problème de fond concernant la Faculté des Sciences et qui correspond à la nature du profil de ce poste. Il est normalement associé à une personne dont **M. IMBERT** ne connaît que le nom mais pas les compétences ! Ce poste a été adossé dès le départ à une activité de non enseignement et à un profil sur l'activité de Relations internationales.

Cela pose deux problèmes :

- un poste est affiché avec une décharge de service pour une personne qui n'est pas encore recrutée, avec des fonctions qui ne sont ni des fonctions d'Enseignement ni de Recherche,
- cela « casse » le discours affirmant qu'un poste supplémentaire va être attribué au Département qui est déficitaire. Un poste est certes donné mais en retirant une partie de l'enseignement - 60 heures - ...

M. HALBOUT comprend certains arguments de **M. IMBERT**.

M. IMBERT précise que traditionnellement, les candidats à des postes à responsabilité sont « élus par leurs pairs ». Pour ce poste, ce n'est pas le cas : la personne qui a été recrutée n'est pas connue par la communauté et a été imposée par la Direction de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT rappelle qu'il a fait remonter les informations telles qu'il les avait reçues. Il y a une réelle volonté de la Faculté des Sciences à attribuer des forces supplémentaires à ce Département et de contribuer ainsi à son repyramidage. Toutefois, sur le profil, suite à l'Assemblée générale du Département BE, **M. HALBOUT** a fait remonter la volonté de la communauté d'ouvrir le poste en 46.1, alors qu'il était initialement prévu en 46.4.

M. HALBOUT précise qu'il est important que le profil souligne la nécessité d'un investissement à l'international, qui est une priorité de la Faculté des Sciences ; il indique cependant que la rédaction actuelle du profil Enseignement de ce poste peut certainement être améliorée.

M. ALI répond que « lui aussi n'est pas satisfait ! »

M. HALBOUT sera en conséquence vigilant sur la constitution du Comité de sélection.

M. HALBOUT rappelle qu'il demande, ce jour, au Conseil de voter sur l'ensemble des profils. Il propose de dissocier l'ensemble des profils et ce poste BE-4 PR 67-68 46.1. Comme il s'agit d'un profil qui est visiblement construit en grande partie pour la Relations internationales de l'Université, **M. HALBOUT** indique qu'il est difficile, pour le Conseil, de se prononcer pleinement : s'il devait voter sur le profil, il s'abstiendrait.

M. HALBOUT demande dès lors aux Conseillers de constituer un groupe de travail qui lui fera un retour afin « d'aménager » ce profil.

M. IMBERT propose que tout ce qui ne concerne pas l'Enseignement et la Recherche soit supprimé. Si la Direction de l'Université Montpellier 2 veut recruter une personne pour les Relations internationales, elle doit engager une personne compétente et formée pour cela !

M. BOUBY précise qu'il a évoqué ce poste en Conseil d'administration UM2 ; « cela n'a pas fait de vague » car ce poste était validé en l'état : « Les Administrateurs ont encore voté comme le souhaitait la Direction de l'Université Montpellier 2 ! »

M. HALBOUT qui n'est pas Administrateur, partage les informations communiquées par **M. BOUBY**, lors de ce Conseil d'administration mais précise qu'il est aussi intervenu pour souligner les interrogations des Conseillers de la Faculté des Sciences.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'une dévalorisation d'un poste de professeur qui - s'agissant des Relations internationales - pourrait être occupé par un BIATS possédant les compétences requises.

M. BOUBY a indiqué lors du Conseil d'administration que lorsqu'un poste de PR est créé, c'est soit pour faire de la promotion de nos enseignements-chercheurs, soit pour amener une thématique différente qui n'est pas sur l'Université.

M. BOUBY note que ce profil n'est pas celui d'un professeur « dans son ensemble » et qu'en outre, cette personne va être déchargée de 60 heures dès son départ dans un Département déficitaire en enseignement.

M. BOUBY craint que ce poste - dont on promet qu'il ne sera pas pris comme un poste supplémentaire au sein du Département BE - ne soit plus considéré comme tel : l'année prochaine avec la fusion, la Direction ne sera plus la même, il ne faut pas dire que cela ne sera pas pris en compte à l'avenir ! On sait très bien comment se passe la campagne d'emplois sur l'Université Montpellier 1 et ce n'est pas la même chose au sein de l'Université Montpellier 2 !

Pour **M. ALI**, ce profil est devenu prioritaire car l'Université Montpellier 2 l'offrait au Département BE alors même qu'il ne correspond pas techniquement aux besoins du Département. Si l'Université veut offrir des postes, qu'elle les offre, mais en fonction des besoins !

M. HALBOUT entend que cette priorité serait « forcée » mais elle est remontée dans la campagne d'emplois ce qui offre deux possibilités :

- le Conseil vote l'ensemble des profils, sauf sur le poste BE-4 PR 67-68 46.1 car il est « imposé » par l'Université et il ne correspond pas aux priorités de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- le Conseil vote l'ensemble des profils y compris le poste BE-4 PR 67-68 46.1 en retirant la partie Relations internationales.

Pour **M. IMBERT** cette proposition n'est pas satisfaisante car à partir du moment où l'on impose un poste qui n'est pas sur un profil Enseignement et Recherche - « qui sont nos fonctions principales » -, il faut être réactif et dire que le Conseil se prononce contre ce poste !

M. HALBOUT se déclare être embarrassé car il rappelle qu'il ne peut agir en contradiction avec le Département BE.

M. IMBERT rappelle que la mission du Conseil n'est pas exclusivement d'avaliser ce que « nous dit le Département ! »

M. HALBOUT rappelle qu'il est le porte-parole de ce que font remonter les Départements d'enseignement de la Faculté, comme il l'est ensuite de son Conseil. Il propose dès lors de procéder à deux délibérations.

M. IMBERT ajoute que **M. HALBOUT** ne peut voter et que les Conseillers devront prendre leurs responsabilités !

Mme GALL-BORRUT souhaite ajouter des précisions relatives au poste de MCF pour le Département EEA et en particulier, concernant une mutation. Elle regrette que celle-ci n'ait pas été anticipée l'an dernier alors même qu'un Comité de sélection s'est réuni et a choisi un candidat. Ce besoin pour la Faculté des Sciences avait été clairement identifié. Elle trouve dommage que l'on se retrouve a posteriori avec une proposition d'échange qui aurait pu être conduite plus directement.

M. HALBOUT partage ce point de vue ; il l'a d'ailleurs fait remonter. La Faculté subit une décision d'un Comité de sélection qui n'avait pas tous les éléments quand il a fait son choix. La Faculté des Sciences avait, elle, fait remonter, dès la précédente campagne d'emplois, sa priorité d'ouvrir un poste de PR au 46.4 !

M. HALBOUT ajoute que lorsqu'au lendemain d'un concours, on pense déjà « à essayer de s'arranger », c'est qu'on s'est « moqué » du Comité de sélection !

Mme GALL-BORRUT est d'accord avec **M. HALBOUT**. S'il y avait une volonté de la part de la Faculté des Sciences, elle aurait dû être relayée.

M. HALBOUT propose aux Conseillers de voter l'approbation des profils de postes pour la campagne d'emplois 2014-2015, à l'exception du poste BE-4 PR 67-68 46.1.

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 11

Défavorable : 1

Favorable : 24

M. HALBOUT indique que le Conseil donne un avis favorable à l'ensemble des profils de poste à l'exception du profil poste BE-4 PR 67-68 46.1.

À la demande d'élus du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** propose le vote sur un refus tenant à ne pas remonter le profil du poste BE-4 PR 67-68 46.1.

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 22

Défavorable : 0

Favorable : 14

M. HALBOUT annonce, en conséquence, que la Faculté des Sciences ne soutiendra pas le profil correspondant au poste BE-4 PR 67-68 46.1.

4- VOTE DU BUDGET 2015

M. HALBOUT présente la note d'accompagnement du budget 2015, disponible sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT indique que la Faculté a suivi la lettre de cadrage qui a été approuvée lors du précédent Conseil, à un ajustement important près : dans le cadre de la préparation du budget, l'Université a demandé à la Faculté de régulariser sa situation sur les heures complémentaires. À cet effet, il rappelle que chaque année, la Faculté doit faire face à un nombre croissant d'étudiants. Actuellement, on constate une progression moindre, même si la Faculté subit les contrecoups de l'augmentation de l'année passée, notamment en L2. Il y a un peu plus d'étudiants en L1 inscrits cette année mais sans commune mesure avec le dernier accroissement constaté.

M. HALBOUT explique que les efforts réalisés par la Faculté sur la réduction du nombre d'heures ont été absorbés par cette augmentation du nombre d'étudiants.

M. BOUBY pense que cela n'est pas la même chose pour tous les Départements d'enseignement !

M. HALBOUT confirme les propos de **M. BOUBY** et précise que son propos se veut général.

M. HALBOUT indique que chaque année, la Faculté ponctionne sur sa ligne de réserve de fonctionnement pour éponger l'augmentation du nombre d'heures. Cette pratique n'est pas très « saine » puisque cela fait consommer des crédits pour absorber une hausse des heures complémentaires. Néanmoins, cela n'est pas du fait de la composante mais le résultat du nombre d'étudiants sans cesse croissant.

M. HALBOUT propose au Conseil de « régulariser » cette situation. L'Université a accepté de prendre en charge, via une dotation supplémentaire, une grande partie de cette hausse du nombre d'heures supplémentaires.

M. HALBOUT précise que cette augmentation ne veut pas dire que la composante va effectuer plus d'heures supplémentaires ou ouvrir de nouvelles formations : il s'agit d'une réserve !

M. HALBOUT rappelle qu'il s'agissait du préambule de la lettre de cadrage : la Faculté des Sciences doit être dotée de moyens suffisant pour encadrer tous les étudiants qui s'y inscrivent. La dotation de l'Université, par rapport à ce qui était prévu, a donc sensiblement augmenté. À la suite de cela, il a donc été possible d'augmenter les lignes de masse salariale et d'heures complémentaires. En contrepartie, il a été procédé à un ajustement de la ligne de réserve de fonctionnement dont l'utilisation pour combler l'excédent d'heures complémentaires ne sera plus d'actualité.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** indique que la proposition qui a été faite, est de permettre une réaffectation d'une grande partie de cette réserve sur les projets pédagogiques ; ce qui permettra d'arbitrer cette année au total - enveloppe projets pédagogiques fléchés et enveloppe taxe d'apprentissage -, 300 000 Euros de projets pédagogiques : cela représente une hausse importante sur le budget 2015 !

M. HALBOUT explique pourquoi la Direction a préféré cette affectation sur la ligne projets pédagogiques et ne pas garder une ligne réserve plus importante : cela doit permettre au Conseil de débattre de la meilleure utilisation de cette marge supplémentaire !

M. BOUBY demande de combien est l'augmentation.

M. HALBOUT répond que l'an dernier, il avait été affiché 150 000 Euros. Ensuite, tous les reliquats des Départements s'étaient additionnés. Cette année, on affiche 300 000 Euros. Une augmentation de 50 % était prévue et on arrive à un supplément de 100% pour les projets. Dans la deuxième vague d'arbitrage des projets, seront arbitrés, à nouveau, en complément, les reliquats en investissement des Départements.

Pour **M. BOUBY**, il est important de communiquer auprès des Départements afin que les projets pédagogiques soient bien préparés. Cette ligne est importante pour équiper les Départements qui doivent présenter en début d'année, un maximum de projets, même si ceux-ci ne rentrent pas dans l'enveloppe.

M. HALBOUT confirme les propos de **M. BOUBY** et rappelle que le principe, chronologiquement, est de présenter au Conseil de décembre, une photographie des projets qui seront arbitrés en 2015 : en janvier, il est proposé un premier arbitrage. Pour les projets qui ne pourront être financés, une autre source de financement pourra être présentée. Lors du deuxième arbitrage de juin, il arrive de

constater « des bonnes nouvelles » - la politique de mutualisation de reliquat des Départements permettant à la Faculté d'obtenir des crédits supplémentaires -.

M. BOUBY ajoute que les Labex peuvent participer à certains achats de matériels.

M. HALBOUT confirme ces propos : les communautés peuvent compléter les financements par d'autres sources, comme ce fut le cas, l'an dernier, pour certains projets.

M. BOUBY souhaite remercier le Département sur ce qui s'est fait l'an dernier pour le travail en commun pour l'achat d'un chromatographe. « Quand on peut rassembler les forces dans un Département, on arrive à présenter des projets communs qui tiennent la route ! »

M. HALBOUT remercie **M. BOUBY** pour sa remarque ; cela permet assurément d'avancer dans la bonne direction !

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose au Conseil de voter le budget 2015 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 36

M. HALBOUT indique que le budget 2015 de la Faculté des Sciences recueille un avis favorable à l'unanimité.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote ainsi que **Mmes STRAUSS** et **VILLANUEVA-THERON**, leurs équipes et **M. GUEVELLOU** pour la préparation de celui-ci.

M. HALBOUT précise par ailleurs qu'un travail important de la part des Départements d'enseignement, pour rééquilibrer les consommations, a été effectué - en collaboration avec **M. BRETAGNON** -. Il pense qu'il sera donc possible, en décembre prochain, de procéder à une présentation « nette » des projets pédagogiques et ce, afin d'informer en toute transparence, l'ensemble des membres du Conseil sur les possibilités et la diversité des projets.

5- VOTE DU DIRECTEUR DE L'IREM MONTPELLIER

M. HALBOUT indique que le texte de l'ADIREM, mis à disposition des Conseillers, laisse à penser que les élections sont déjà intervenues et en regrette la formulation du texte puisse apparaître assez maladroite !

M. HALBOUT précise que l'IREM est un service commun de la Faculté des Sciences de Montpellier, très fortement lié au Département d'enseignement DESciRE. Comme il s'agit d'un service commun, le Directeur de la Faculté nomme son Responsable.

M. HALBOUT propose **Mme Anne CORTELLA** qui a la particularité d'être enseignante au sein de la Faculté d'Éducation - en qualité de MCF -. Ceci est le signe d'une ouverture de la Faculté des Sciences, devant notamment permettre de « partager » ce service avec une autre composante de formation - très impliquée dans la transition lycée-université -.

M. VERNICOS regrette une fois de plus qu'il ne s'agisse pas d'un Professeur du Département de Mathématiques mais d'un Maître de Conférences : « Gérer une Direction est un travail de Professeur d'Université et non pas de Maître de Conférences ! ». Les Professeurs ne se portent pas assez souvent candidats pour ces tâches qui sont chronophages.

M. HALBOUT rappelle à qu'il tenait, lui-même, le même discours lorsqu'il était Directeur du Département de Mathématiques. Il ne veut pas « empêcher » des Maîtres de conférences de prendre des responsabilités même si les Professeurs doivent prioritairement se dévouer !

M. HALBOUT propose qu'il soit procédé à la désignation de **Mme Anne CORTELLA**, MCF comme Directrice de l'IREM Montpellier en remplacement de **M. Nicolas SABY**.

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 36

M. HALBOUT confirme la nomination de **Mme CORTELLA** en qualité de Directrice de l'IREM Montpellier.

6- VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT indique que le Conseil doit valider un certain nombre de projets de conventions préparés en amont par **Mme FRISOU**, Responsable du service des Affaires générales et Juridiques de la Faculté des Sciences

a- **Convention entre la Faculté des Sciences et le Domaine d'Ô**

Cette convention a été reconduite avec un certain nombre d'aménagements.

M. HALBOUT précise que le Domaine d'Ô est en attente de la nomination d'un Directeur artistique mais, il continue d'œuvrer sur un certain nombre de projets avec la Faculté.

b- **3 projets Unisciel**

M. HALBOUT indique qu'il s'agit d'acter des conventions avec Unisciel. L'ensemble de ces projets est porté par **Mme BOBILLO**, correspondante TICE de la Faculté des Sciences.

c- **Convention entre la Faculté des Sciences et l'IESF-LR**

M. HALBOUT précise qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention avec l'IESF - nouvelle dénomination de l'URIS -.

d- **Vote des conventions**

M. HALBOUT propose aux Conseillers de procéder au vote de l'ensemble des conventions :

- Entre la Faculté des Sciences et le Domaine d'Ô,
- Entre la Faculté des Sciences et Unisciel pour les projets « Biomeval », « BSF », « CO3 »,
- Entre la Faculté des Sciences et l'IESF-LR.

Votants : 36 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 36

M. HALBOUT précise que les conventions recueillent un avis favorable unanime.

7- POINT SUR LES BOURSES À LA MOBILITÉ

M. HALBOUT rappelle que le précédent Conseil de la Faculté a mis en place une politique assez « offensive » sur les bourses à la mobilité internationale, en ce sens, qu'il avait été demandé l'indexation progressive du montant de celles-ci sur les niveaux des étudiants boursiers.

De plus, **M. HALBOUT** rappelle que le Conseil précédent avait demandé qu'un supplément soit attribué aux étudiants « méritants ».

M. HALBOUT accueille **M. VARANI**, Chargé de missions Relations internationales de la Faculté des Sciences.

M. VARANI explique que chaque année, un certain nombre d'étudiants de la Faculté - dits étudiants sortants - vont réaliser des stages, ou suivre leurs études à l'étranger.

M. VARANI présente le bilan relatif aux bourses à la mobilité internationale versées aux étudiants de la Faculté des Sciences sortants - cf. *Annexe 1* -.

M. VARANI interpelle le Conseil sur le problème de mise en place des bourses au mérite : elles peuvent être attribuées soit, avant le séjour, soit après. Cette année, la bourse a été versée après le séjour.

Aussi, **M. VARANI** alerte l'Assemblée sur le problème de verser cette bourse en début du séjour car des étudiants peuvent ne pas poursuivre leurs études jusqu'à la fin et ils devraient alors rembourser ce supplément.

M. HALBOUT remercie l'équipe des Relations internationales pour le travail accompli.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil avait voté la mise en place d'un protocole « un peu compliqué ». Ainsi, la politique n'était pas de verser un bonus aux étudiants partant « loin de l'Europe ». En effet, il n'est pas possible d'affirmer que la vie est plus chère « loin de l'Europe » : il y a autant de différences de niveau de vie à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre continent. La prise en compte des étudiants boursiers a, en parallèle, été favorisée.

M. HALBOUT indique que le Conseil avait souhaité adresser un signal aux étudiants méritants. Cet effort est pris hors budget des boursiers, sur l'enveloppe globale d'aides et d'incitations, destinée à l'ensemble des étudiants de la Faculté.

M. BOUBY pense que le versement de ces bourses est une bonne chose. Il rappelle néanmoins qu'il demeure un problème avec les étudiants non boursiers qui n'ont pour certains, aucun revenu !

Mme CISSE demande s'il y a une augmentation du nombre d'étudiants sortants depuis la mise en place de ce dispositif.

M. VARANI répond qu'il ne dispose pas encore des chiffres pour l'année universitaire 2014-2015. Il faudra attendre la fin d'année civile pour en connaître le résultat.

M. IMBERT note qu'il y avait 23 étudiants bénéficiaires de la bourse au mérite pour l'année universitaire 2013-2014 ; il demande combien il y avait d'étudiants sortants.

M. VARANI répond qu'il y avait 110 étudiants sortants.

M. IMBERT demande quels sont les autres dispositifs nationaux et régionaux d'aide aux étudiants à la mobilité internationale.

M. VARANI précise que les dispositifs régionaux sont compris dans le dispositif présenté.

M. HALBOUT complète ce propos en rappelant que la Région LR versait directement les bourses aux étudiants. Depuis l'an dernier, elle a délégué cette gestion à l'ensemble des Universités. Notre Université a fait le choix d'attribuer une partie de ces aides aux étudiants non boursiers, ce que la Région LR ne faisait pas.

M. IMBERT conclut que dans le montant attribué aux étudiants par la Faculté, celle-ci ne débourse rien !

M. VARANI explique que l'Université reçoit deux types de financement : une partie est donnée par la Région LR et l'autre qui correspond aux bourses de mobilité, sur critères sociaux. L'Université Montpellier 2 redistribue cela à l'ensemble des composantes.

M. IMBERT demande si le montant versé par la Région LR est indépendant du nombre de dossiers.

M. VARANI lui répond affirmativement. La Région LR donne un montant de 300 Euros par mois, avec un minimum de trois mois qui peut être versé aux étudiants boursiers ou non, alors que la bourse sur critères sociaux, est de 400 Euros. En combinant la partie Région LR et critères sociaux, nous tombons sur le dispositif affiché par la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme DURAO-CABECA complète cette intervention en précisant que grâce à cela, les étudiants non boursiers peuvent bénéficier d'une partie de ce dispositif.

M. VARANI précise que les montants figurant sur le document sont indicatifs.

M. VERNICOS demande s'il y a beaucoup plus d'étudiants boursiers d'échelon 6.

M. VARANI répond par l'affirmative et ajoute que jusqu'à aujourd'hui, tous les étudiants ayant fait une demande de bourse, ont déjà reçu un certain montant.

M. HALBOUT fait observer que, s'agissant de l'augmentation du nombre d'étudiants sortants, il faut savoir que la Faculté est la composante qui en a le moins. Cependant, notre composante a un nombre supérieur d'étudiants étrangers qui viennent suivre ses formations. La répartition des aides par l'Université se fait au prorata du nombre d'étudiants en mobilité. Si la Faculté a plus d'étudiants qui demandent à partir, elle se verra attribuer une partie des sommes allouées à d'autres composantes dont le nombre d'étudiants « sortants » ne devrait pas augmenter. Cependant, les sommes versées à chaque étudiant, seraient, mécaniquement, légèrement revues à la baisse dans ce cas.

Mme CISSE rappelle que la situation financière des étudiants de la Faculté est très précaire et elle demande s'il ne serait pas possible d'essayer de concevoir un autre système de calcul pour verser cette bourse de mobilité aux étudiants et de faire en sorte, par là même, de mieux prendre en compte leur situation plutôt que de se fier aux critères sociaux.

M. HALBOUT accepte qu'un critère supplémentaire lui soit proposé mais il craint que si l'on revalorise les étudiants non boursiers, cela désavantage les autres ...

M. HALBOUT explique qu'avec ce dispositif, un lissage est possible en permettant aux étudiants non boursiers de recevoir leur versement, sans trop léser les étudiants boursiers !

M. BOUBY souligne que 206 Euros mensuel est un faible revenu pour un étudiant qui part à l'étranger. Il ne peut pas reprocher la mise en place de ce dispositif mais le système n'est pas satisfaisant et ce n'est pas en maintenant celui-ci que les étudiants continueront à partir à l'étranger ! Si la Faculté veut faire une promotion de ce dispositif, elle doit mettre des moyens supplémentaires !

M. VARANI précise que ces montants sont équivalents aux montants des bourses ERASMUS.

M. HALBOUT confirme qu'il faut mettre des moyens et il précise, pour qu'il n'y ait pas de malentendu pour les étudiants boursiers, qu'il s'agit d'un supplément à la mobilité internationale, ajouté aux autres dispositifs les concernant.

Dans le cadre d'une discussion avec la Région LR, **M. HALBOUT** indique que les collectivités locales pourraient abonder ce dispositif. Actuellement, ce qui est versé par la collectivité locale est bien utilisé.

M. VARANI précise que la bourse la plus importante est celle d'ERASMUS MUNDUS qui avoisine les 1000 Euros.

Mme TERKI, Chargée de missions Relations internationales insiste sur le fait qu'il s'agit d'une aide qui est du même ordre de grandeur que les bourses ERASMUS.

M. HALBOUT précise qu'il est important de communiquer auprès des étudiants sur l'importance de la mobilité internationale.

8- POINT SUR L'OFFRE DE FORMATION MASTER LMD4

M. HALBOUT indique que ce point est reporté au Conseil du 26 novembre prochain ; toutefois, les documents sont disponibles sur l'ENT.

9- QUESTIONS DIVERSES

Mme DURAO-CABECA rappelle que « Sciences en Marche » s'est conclue le 17 octobre dernier à Paris. Les cyclistes ont été accueillis par une grande manifestation rassemblant près de 8 000 personnes. « Sciences en Marche » continue ses actions !

M. HALBOUT confirme ces paroles.

La **3ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 10h40**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND